

Exclusion brutale des soins

Ce n'est pas nouveau que les associations dénoncent l'exclusion des soins suite à des démarches des parents auprès du CRA (centre de ressources autisme) pour obtenir un diagnostic.

La première personne qui me vient à l'idée est P., une fillette de 10 ans, suivi à l'époque par le CAMSP de Brest. La mère est allée au CRA pour son fils aîné : diagnostic de SA par le Dr Lemonnier. La question subsidiaire a été posée pour P., qui devait avoir 4 ans à peu près. Diagnostic d'autisme sévère, avec handicaps associés.

Quand la responsable du CAMPS a su le passage au CRA, elle a exclu P. du CAMSP. Plus aucune prise en charge du jour au lendemain.

La question a été évoquée le 26 octobre avec l'ARS et le CHU, M. Botbol certifiant que ça ne se passait plus et qu'il intervenait si nécessaire.

Cependant, le lendemain, à l'assemblée générale d'Asperansa, s'est présentée une famille, avec un jeune de 19 ans et demi, déscolarisé depuis plusieurs années et suivi par un CMP qui dépend du CHU de Brest. Il est en dépression grave (sa grand-mère doit le surveiller toute la journée), il a trois prescriptions de psychotropes. Le Dr Cam, le médecin du pôle adulte, a diagnostiqué un SA, demandé de revoir les traitements médicamenteux et a conseillé de l'ergothérapie. Le médecin du CMP s'est moqué du diagnostic et des conseils lors du premier entretien qui a suivi : au deuxième, la mère ayant renouvelé la demande, le médecin a mis fin brutalement à l'entretien et a arrêté la prise en charge.

Le 6 décembre, l'association dénonce cette situation au CTRA, en disant explicitement qu'il s'agissait du CHU de Brest (le directeur administratif du pôle psychiatrie était là).

Pas de mention dans le compte-rendu fait par l'ARS.

Envoi d'un e-mail à l'ARS le 21/12, en mettant en copie des membres du CTRA (ARS, assos, CHU, psychiatres présents) :

« Ce qui a été vécu par les parents d'enfants autistes en matière d'exclusion des soins du fait du recours au CRA pour un diagnostic est en train de se reproduire pour les adultes. Au mois d'octobre, un jeune adulte - en situation dramatique - a été brutalement exclu de soins par un médecin psychiatre dépendant du CHU suite à un diagnostic du CRA. »

Réponse quelques heures après du chef de service de pédopsychiatrie :

« Deux précisions sur les mails de Mr (...)

(...)

Les personnes compétentes répondront sur les autres points! «

Le collectif a revu le directeur du pôle psychiatrie le 26 janvier : ces problèmes ont encore une fois été évoqués. Il a envisagé une rencontre entre associations et pôle psy adulte et a parlé en ce qui concerne le jeune exclu de soins qu'il s'agissait sans aucun doute d'un défaut de coordination entre médecins (manifestement, c'était encore une fois le CRA qui n'aurait pas été délicat pour annoncer le diagnostic au médecin soignant). Aucune demande de précisions.

Le suivi a été repris par un médecin généraliste qui a contacté le CRA, le jeune a arrêté tous les psychotropes aujourd'hui, a un traitement antidépresseur et prend du bumétanide. Petit à petit, des relations sociales se nouent et on parle désormais d'avenir !

16/06/2013

¹ L'autre point sans réponse étant l'absence de prise en compte des recommandations de la HAS sur le diagnostic des adultes autistes et la bientraitance dans les établissements au sein du CHRU de Brest.